

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Conclusions (Actes du colloque scientifique international sur le Congrès national wallon de 1945)

Wynants, Paul

Published in:

Actes du colloque scientifique international sur le Congrès national wallon de 1945

Publication date:

1998

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 1998, Conclusions (Actes du colloque scientifique international sur le Congrès national wallon de 1945). dans *Actes du colloque scientifique international sur le Congrès national wallon de 1945*. vol. LXXI, pp. 235-240.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Conclusions

Le Congrès national wallon de 1945 est, sans conteste, un événement majeur de notre passé. Récemment, il est devenu un épisode commémoré officiellement par les autorités régionales¹, une matière susceptible d'être enseignée dans les écoles² ou encore un thème de création artistique³. Il a aussi sa place, comme référence, dans nos débats politiques⁴. Pour nous, il est un objet d'histoire à part entière.

Sur ce terrain, Philippe Raxhon a fait progresser nos connaissances, en publiant un excellent ouvrage l'an dernier⁵. Il fallait toutefois explorer plus avant certaines pistes tracées par ses soins ou reprendre des questions qu'il avait délibérément laissées en suspens. Tels étaient les objectifs assignés à ce colloque. Ils ont été largement atteints.

¹ *Le Soir*, 20 octobre 1995.

² Paul DELFORGE, *Le Congrès wallon des 20 et 21 octobre 1945 à Liège. Dossier pédagogique*, Charleroi, 1995; Paul DELFORGE et a., *Le Congrès national wallon de Liège, octobre 1945*, cassette vidéo, Charleroi, 1995.

³ À l'initiative du Gouvernement wallon, Jean LOUVET a créé la pièce de théâtre *Le coup de semonce*, dont la première représentation a été donnée à Liège, au Théâtre de la Place, le 20 octobre 1995.

⁴ Au lendemain de la profession de foi rattachiste de Claude Eerdeken, chef de groupe socialiste à la Chambre, deux quotidiens ont explicitement établi un lien avec le Congrès national wallon de 1945 (*La Nouvelle Gazette* et *De Morgen*, 11 juillet 1996). Peu après, le ministre-président du Gouvernement wallon, Robert Collignon, déclarait à la presse : « Si demain la Flandre proclame unilatéralement son indépendance, il faut que toutes les forces vives de Wallonie [...] se mettent autour de la table pour définir leur avenir. À l'exemple d'un congrès constitutif, comme celui de 1945 » (*Vers l'Avenir*, 12 juillet 1996). Plus récemment, John Erler commentait: le projet de Congrès mondial wallon, soutenu par le même ministre-président, en ces termes: « Sans doute Robert Collignon espère-t-il, à l'occasion de ce Congrès mondial, des prises de position musclées comparables à celles formulées au Congrès wallon de Liège [...], dont il est vrai le cinquantième anniversaire, célébré l'an dernier, n'a guère eu de retentissement [sic] » (*La Libre Belgique*, 12 février 1997).

⁵ Philippe RAXHON, *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945. Un avenir politique pour la Wallonie ?*, Charleroi, 1995.

Une des exigences de la démarche historique est la mise en perspective des faits et des situations dans la durée. Pour appréhender correctement le Congrès de 1945, il importait de le situer dans l'évolution du mouvement wallon. Comme ce dernier est rarement insensible à ce qui se pense, se dit et se fait au Nord du pays, une telle approche devait intégrer un diagnostic sur le mouvement flamand. Bruno De Wever et Jean Pirotte ont développé cette double problématique.

Pour notre propos, retenons surtout du premier exposé la montée en puissance du nationalisme flamand pendant l'entre-deux-guerres. Au cours des années trente, ce courant se radicalise, rompt avec la démocratie, avant de s'engager massivement dans la collaboration. Voilà des faits qui marquent les congressistes réunis à Liège en octobre 1945. Ces militants sont également sensibles à la percée de l'idée wallonne, au cours d'une période qualifiée par Jean Pirotte de «temps des ruptures». Indéniablement, l'expérience de la guerre et de la résistance, de même que la question royale, pèsent sur les débats. Épinglons au passage les trois zones d'ombre signalées par le même historien: l'histoire économique, le monde des militants, la culture et la quête identitaire. Dans ces secteurs, la recherche historique consacrée au mouvement wallon enregistre encore un déficit.

Une deuxième dimension devait retenir l'attention: la compatibilité — ou l'incompatibilité — des positions soutenues au Congrès de Liège avec le droit constitutionnel de l'époque. Trois éléments nous incitaient à pareille réflexion. Tout d'abord, l'ancrage solide du «constitutionnalisme»⁶ en Belgique, pays où les courants politiques novateurs sont souvent soucieux de légitimité constitutionnelle, voire enclins à considérer la Loi fondamentale comme un levier d'émancipation. Ensuite, les ambiguïtés décelées dans le Congrès de 1945 par l'étude de Philippe Raxhon avec, chez les organisateurs, un évident souci de légalisme, mais aussi, chez certains participants, des ambitions de nature à empiéter sur les prérogatives de la Représentation nationale ou à rompre avec l'État de droit⁷. Enfin, les accusations lancées par les adversaires du Congrès, prompts à dénoncer des «assises révolutionnaires», à exiger des sanctions et même des poursuites judiciaires⁸. Il convenait de débrouiller ces aspects juridiques, tâche qu'Étienne Cerexhe a prise en charge lors de nos travaux.

Le constat de notre collègue est sans appel: aucun des scénarios proposés aux congressistes de 1945 n'est réalisable à bref délai. Tout comme la variante de Marcel Philippart —

⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁷ *Ibid.*, p. 26, 41, 46, 58.

⁸ *Ibid.*, p. 100-103.

qualifiée à tort de «décentralisation» — l'inoculation de germes de régionalisme dans une structure unitaire ne peut se concrétiser sans révision de la Constitution. Il en est de même, *a fortiori*, pour l'option fédéraliste. Or les Chambres ne sont pas constituantes à l'automne 1945. La voie indépendantiste poserait la question de la reconnaissance de la Wallonie par les différents États. Elle soulèverait, en outre, d'autres problèmes que le droit international ne pourrait régler intégralement. Enfin, pour s'opérer dans la légalité, le rattachement à la France supposerait le vote d'une loi cédant le territoire wallon à nos voisins du Sud. On voit mal un Parlement belge procéder à semblable hara-kiri...

L'interrogation sur d'éventuelles sanctions à infliger aux fonctionnaires présents à Liège a été soulevée. La réponse d'Etienne Cerexhe est doublement négative. D'une part, en effet, la liberté constitutionnelle d'expression prime les exigences du devoir de réserve auquel sont tenus les agents de l'État. D'autre part, un vote — fût-il rattachiste — lors d'une assemblée ne peut être assimilé aux «activités visant à détruire l'indépendance du pays».

Venons-en au troisième volet de notre colloque : les élans rattachistes du Congrès de 1945. On sait que loin de réjouir l'État français, ils l'ont pour le moins embarrassé. Une réunion de la Wallonie à la France aurait déstabilisé l'équilibre européen, préoccupation majeure du temps. Aussi Paris devait-il prendre ses distances⁹. Paul Gérin l'a très clairement montré dans sa contribution. Mais la politique est une chose et les intérêts économiques en sont une autre. Sur ce plan, précisément, la France souhaitait-elle un rapprochement avec la Belgique? Parfois sans doute, affirme Eric Bussière dans une étude centrée sur l'entre-deux-guerres, mais la République voisine raisonnait toujours dans un cadre plus large: celui de l'équilibre ouest-européen. Quatre projets se succèdent dans le temps : la création d'une nouvelle Lotharingie, voulue par Paris pour faire contrepoids à l'Allemagne; la réorganisation de l'Europe occidentale autour du couple franco-allemand, redoutée par Bruxelles; la course-poursuite des Belges derrière les Français, afin d'associer ceux-ci à un espace économique stabilisé, vouée à l'échec par la dévaluation de mars 1935; enfin, la constitution de pactes régionaux, avec collaboration étroite entre le Bénélux et la France, souhaitée par les deux partenaires. D'une concupiscence pour la seule Wallonie, point de trace...

Le rattachisme a, bien avant 1945, ses chantres et ses adeptes dans nos régions. Albert du Bois est l'un d'eux.

⁹ *Ibid.*, p. 100, 111.

Selon le *Dictionnaire d'histoire de Belgique*¹⁰, ce nom «symbolise le courant irrédentiste français du mouvement wallon». Même s'il incarne avant 1940 une mouvance minoritaire, il était intéressant de se pencher sur les rêves «pangalliques» de l'auteur du *Catéchisme du Wallon*. C'est ce qu'a entrepris pour nous Wiesław Mathieu Małinowski. Il a souligné les liens étroits qui unissent l'œuvre littéraire de l'écrivain et la diffusion de ses idées politiques, centrées sur la réunion nécessaire des «deux sœurs sous le même toit». Pour augmenter son pouvoir de persuasion, du Bois joue sur le registre des émotions. Afin de toucher le cœur de ses lecteurs, il recourt à la rhétorique démonstrative, au pathétique, au portrait, au souffle épique, aux images lyriques. Lors du débat qui a suivi cette communication, on a relevé l'influence diffuse, mais réelle de cet auteur sur d'autres écrivains et sur d'autres militants. L'intérêt d'une étude d'ensemble du courant rattachiste a été également soulignée.

L'accueil réservé au Congrès de Liège est le quatrième volet du polyptyque. Il a été abordé sous deux angles très stimulants : la presse et les services de sécurité. Voyons d'abord la presse. Comment a-t-elle couvert et commenté l'événement? Et quels sont les ressorts ou les dessous des attitudes ainsi relevées? A ces deux questions, Paul Gérin a apporté des réponses du plus haut intérêt.

Malgré les difficultés qu'ils connaissent encore en 1945, les journaux consacrent une grande attention au Congrès national wallon. Quatre indices convergents en attestent: le nombre élevé d'organes qui évoquent la manifestation ou plus généralement les problèmes wallons, la netteté des positions adoptées par la plupart d'entre eux, l'écho donné à l'un ou l'autre temps fort, la vivacité des polémiques qui s'ensuivent.

L'analyse de Paul Gérin révèle aussi la multiplicité des divisions qui séparent les journaux. Le clivage entre francophones et néerlandophones est net. Cependant, la fracture entre partisans et adversaires du Congrès ne coïncide pas, purement et simplement, avec la frontière linguistique. Le clivage entre conservateurs et progressistes marque parfois les argumentaires. Il n'empêche nullement les organes du mouvement ouvrier de diverger d'opinion. Le clivage entre cléricaux et anticléricaux explique certaines solidarités, en particulier chez les catholiques, non les désaccords profonds dans la presse laïque. L'appartenance à la résistance influe sur telle ou telle position, mais les anciens journaux

¹⁰ *Dictionnaire d'histoire de Belgique. Vingt siècles d'institutions. Les hommes, les faits*, s. dir. Hervé HASQUIN, Bruxelles, 1988, p. 167.

clandestins sont loin de faire bloc. En réalité, la ligne de partage déterminante est sans doute la question de la forme à donner à l'État. Dès 1945, elle fissure la plupart des familles politiques, même si la bombe est désamorcée à court terme, en raison d'impératifs internationaux, économiques et de politique intérieure. Si pareil débat a connu des inflexions depuis lors, qui pourrait lui dénier toute actualité à l'heure où nous sommes?

Dans un tout autre registre, on ne pouvait ignorer l'attitude de la Sûreté belge. Certains congressistes ne craignaient-ils pas la présence d'indicateurs parmi eux? D'autres n'ont-ils pas mentionné la surveillance des débats par l'Auditorat militaire?¹¹ Fantasma ou réalité? A n'en pas douter, l'intervention très attendue de Francis Balace a frappé nombre d'entre nous. Le Congrès se déroule, à proprement parler, sous haute surveillance. Il se prépare même dans une atmosphère de fin de guerre, sinon dans un climat policier. Anglophiles, obsédés par le dépistage des agents étrangers sur le sol belge, les services de sécurité ne cessent de voir la main de la France dans l'effervescence qui gagne les militants wallons. Il est vrai que des maladresses sont commises par des Français: elles suffisent à d'aucuns pour accréditer la thèse de la manipulation. Meetings et autres activités du mouvement wallon sont donc rigoureusement contrôlés, parfois infiltrés, jusqu'à ce qu'une réorganisation des services intervienne. S'ils sont probablement d'un accès difficile, les rapports réalisés par les agents belges sont des sources précieuses pour l'historien: ils pourraient être utilisés pour mieux connaître les organisations wallonnes, ainsi que le déroulement du Congrès de Liège.

Nous avons bouclé la boucle par une nouvelle mise en perspective du Congrès de 1945, en envisageant ses prolongements. De l'exposé de Philippe Raxhon, retenons trois axes. Tout d'abord — bien qu'il ait fait l'objet de critiques très vives dans certains milieux — le Congrès de Liège est le premier d'une série de manifestations similaires, qui contribuent à renforcer l'unité du mouvement wallon. Ensuite, il sensibilise les partis politiques au problème wallon, quitte à ce que les résultats concrets de cette dynamique se fassent attendre. Enfin, il met nettement la question du fédéralisme à l'avant-plan: celle-ci ne pourra plus être écartée d'un revers de la main, même s'il faudra du temps pour lui donner une expression institutionnelle. En ce sens, le Congrès national wallon n'est pas un moment fondateur, mais plutôt un laboratoire politique, qui trace — en des termes encore vagues, certes — des pistes pour l'avenir.

¹¹ Philippe RAXHON, *o.c.*, p. 43, 100.

Avons-nous pour autant épuisé le sujet? Jamais, nous n'avons eu cette prétention. D'autres chercheurs pourraient sans doute s'attacher à la perception du Congrès dans les milieux syndicaux, qui y étaient sous-représentés¹², ou encore dans les pays anglo-saxons qui, paraît-il, fronçaient les sourcils¹³. Nous n'avons pas voulu trop embrasser et prendre le risque de mal étreindre. Bref, à notre tour, nous avons posé le choix de la raison... Il me reste à féliciter les chevilles ouvrières liégeoises de ce colloque, à remercier chaleureusement les intervenants et l'assistance. A toutes et à tous, très cordial merci.

Paul WYNANTS

PO

¹² *Ibid.*, p. 41 (citant Jean STENGERS), 90 et 104 (constats de congressistes du Parti communiste).

¹³ *Ibid.*, p. 108 (citant Fernand SCHREURS).